



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/041

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située en Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6065 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques Poids-Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société **TRANSPORTS OLIVIER LELOUP**, ayant son siège social Voie des Barges Rousses – Parc des Alizés 1 – 76430 SANDOUVILLE est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS OLIVIER LELOUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-048 portant sur la dépendance susvisée le 29 septembre 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une surface de 2 578 m².

Durée de la convention : 2 ans et 6 mois environ à compter du 1^{er} juillet 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-048 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.